



NATIONS UNIES

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

SUPPLÉMENT 2012-2013



Table des matières

	<i>Page</i>
Volume I	
Introduction	viii
Membres du Conseil de sécurité en 2012 et 2013	x
Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
Note liminaire	4
Afrique	
1. La situation concernant le Sahara occidental	5
2. La situation au Libéria	6
3. La situation en Somalie	11
4. La situation au Burundi	25
5. La situation en Sierra Leone	29
6. La situation dans la région des Grands Lacs	36
7. La situation concernant la République démocratique du Congo	39
8. La situation en République centrafricaine	48
9. La situation en Guinée-Bissau	58
10. La situation en Côte d'Ivoire	69
11. Région de l'Afrique centrale	75
12. Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud	80
13. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	97
14. Paix et sécurité en Afrique	103
15. La situation en Libye	114
16. La situation au Mali	125
Amériques	
17. La question concernant Haïti	134
Asie	
18. La situation au Timor-Leste	141
19. La situation en Afghanistan	145
Europe	
20. La situation à Chypre	158
21. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	160
A. La situation en Bosnie-Herzégovine	160
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité	166

Moyen-Orient	
22. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	175
23. La situation au Moyen-Orient	192
24. La situation entre l'Iraq et le Koweït	210
25. La situation concernant l'Iraq	212
Questions thématiques	
26. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	218
27. Questions concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda	224
28. Le sort des enfants en temps de conflit armé	231
29. Protection des civils en période de conflit armé	246
30. Armes de petit calibre	269
31. Les femmes et la paix et la sécurité	272
32. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	293
33. Exposés	298
34. Mission du Conseil de sécurité	302
35. Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales	307
36. Questions concernant la non-prolifération	312
A. Non-prolifération des armes de destruction massive	312
B. Non-prolifération	312
C. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	317
37. Consolidation de la paix après les conflits	318
38. Menaces contre la paix et la sécurité internationales	322
39. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	324
40. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales	330
Deuxième partie. Règlement intérieur provisoire et faits nouveaux concernant la procédure	
Note liminaire	338
I. Réunions et procès-verbaux	340
II. Ordre du jour	357
III. Représentation et vérification des pouvoirs	366
IV. Présidence	367
V. Secrétariat	368
VI. Conduite des débats	370
VII. Participation	371

VIII.	Prise de décisions et vote	377
IX.	Langues	386
X.	Caractère provisoire du Règlement intérieur.....	386
Index	I
Volume II		
	Introduction	viii
	Membres du Conseil de sécurité en 2012 et 2013.....	x
Troisième partie. Buts et principes de la Charte des Nations Unies		
	Note liminaire	391
I.	Principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 1.....	392
II.	Interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force aux termes du paragraphe 4 de l'Article 2	394
III.	Obligation de s'abstenir de prêter assistance à la cible d'une action préventive ou coercitive décidé par le Conseil, prévue au paragraphe 5 de l'Article 2	398
IV.	Non-intervention des Nations Unies dans les affaires intérieures des États (Article 2, paragraphe 7).....	400
Quatrième partie. Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies		
	Note liminaire	405
I.	Relations avec l'Assemblée générale.....	406
II.	Relations avec le Conseil économique et social	420
III.	Relations avec la Cour internationale de Justice.....	421
Cinquième partie. Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité		
	Note liminaire	425
I.	Responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales	426
II.	Obligation dans laquelle se trouvent les États Membres d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité en vertu de l'Article 25.....	431
III.	Responsabilité du Conseil de sécurité d'élaborer des plans visant à réglementer les armements en vertu de l'Article 26	433
Sixième partie. Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte		
	Note liminaire	437
I.	Soumission de différends et de situations au Conseil de sécurité	439
II.	Enquêtes sur des différends et établissement des faits	445
III.	Décisions du Conseil de sécurité touchant le règlement pacifique des différends	454
IV.	Débat institutionnel concernant l'interprétation ou l'application des dispositions du Chapitre VI de la Charte	464

Septième partie. Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (Chapitre VII de la Charte)

Note liminaire	478
I. Constatation, en vertu de l'Article 39 de la Charte, de l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression	480
II. Mesures provisoires prises en vertu de l'Article 40 de la Charte pour empêcher l'aggravation d'une situation	492
III. Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en vertu de l'Article 41 de la Charte	495
IV. Mesures prises en vertu de l'Article 42 de la Charte pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales	519
V. Examen des Articles 43 à 45 de la Charte	523
VI. Rôle et composition du Comité d'état-major en vertu des Articles 46 et 47 de la Charte	525
VII. Action requise de la part des États Membres en vertu de l'Article 48 de la Charte	526
VIII. Assistance mutuelle en application de l'Article 49 de la Charte	529
IX. Difficultés économiques particulières de la nature décrite à l'Article 50 de la Charte	531
X. Droit de légitime défense, individuelle ou collective, en vertu de l'Article 51 de la Charte	531

Huitième partie. Accords ou organismes régionaux

Note liminaire	537
I. Examen des dispositions du Chapitre VIII de la Charte relatives à des questions thématiques	538
II. Prise en compte des efforts déployés par les accords ou organismes régionaux aux fins du règlement pacifique des différends	544
III. Opérations de maintien de la paix menées dans le cadre d'accords régionaux	552
IV. Autorisation donnée par le Conseil de sécurité pour l'application de mesures coercitives par des organismes régionaux	560
V. Présentation de rapports par des organismes régionaux sur leurs activités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales	565

Neuvième partie. Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : comités, tribunaux et autres organes

Note liminaire	572
I. Comités	573
II. Groupes de travail	645
III. Organes d'enquête	649
IV. Tribunaux	649
V. Commissions ad hoc	651
VI. Conseillers, envoyés et représentants spéciaux	652
VII. Commission de consolidation de la paix	658
VIII. Organes subsidiaires du Conseil dont la création a été proposée, mais qui n'ont pas été créés	663

Dixième partie. Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : opérations de maintien de la paix, missions politiques et missions de consolidation de la paix

Note liminaire	668
I. Opérations de maintien de la paix	670
II. Missions politiques et missions de consolidation de la paix	728
Index	I

Introduction

Le présent volume est le dix-huitième Supplément au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*, paru en 1954. Il porte sur les débats tenus par le Conseil de sécurité de la 6700^e séance, le 11 janvier 2012, à la 7091^e séance, le 24 décembre 2013. Le premier volume du *Répertoire* et les autres suppléments peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/fr/sc/repertoire.

Le *Répertoire* a été établi à la demande de l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, intitulée « Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier ». Il constitue un guide des débats du Conseil et présente sous une forme aisément accessible les pratiques et procédures auxquelles ce dernier a recours. Le *Répertoire* ne vise nullement à remplacer les procès-verbaux du Conseil, seuls comptes rendus complets et autorisés des délibérations de cet organe.

Les rubriques employées pour l'organisation des informations fournies dans le présent document ne signifient pas qu'il existe des procédures ou des pratiques autres que celles qui ont été établies clairement et incontestablement par le Conseil lui-même. Le Conseil demeure à tout moment, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de son propre Règlement intérieur provisoire et de la pratique établie au moyen de notes de son président, maître de sa procédure. Par souci de clarté, cette introduction comporte un tableau des membres du Conseil durant la période considérée.

Dans le présent Supplément, on a généralement conservé les rubriques sous lesquelles les pratiques et procédures du Conseil étaient présentées dans le premier volume. Certains aménagements ont toutefois été apportés, le cas échéant, afin de mieux rendre compte de la pratique du Conseil. Par exemple, les informations figurant dans la première partie du présent volume sont présentées par région ou regroupées sous une rubrique consacrée aux questions thématiques.

Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* couvre quatre grands domaines : l'application du Règlement intérieur provisoire, l'application des Articles de la Charte des Nations Unies, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité (y compris les opérations de maintien et de consolidation de la paix), et un aperçu des activités du Conseil pour chaque question dont il est saisi. Pour les années 1946-2007, chaque supplément au *Répertoire* couvre généralement une période de deux à quatre années, et est organisé en 12 chapitres. Depuis 2008, chaque supplément au *Répertoire* couvre une période de deux ans et est organisé en 10 chapitres.

De 1946 à 2007, les 12 chapitres couvrent les sujets suivants :

- | | |
|--------------|---|
| Chapitre I | Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (Articles 28, 30 et 98 de la Charte, articles 1 à 5, 13 à 36 et 40 à 67 du Règlement intérieur) |
| Chapitre II | Ordre du jour (articles 6 à 12 du Règlement intérieur) |
| Chapitre III | Participation aux débats du Conseil de sécurité (Articles 31, 32 et paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte, articles 37 à 39 du Règlement intérieur) |
| Chapitre IV | Vote (Article 27 de la Charte, article 40 du Règlement intérieur) |

Chapitre V	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité
Chapitre VI	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies
Chapitre VII	Pratique relative aux recommandations adressées à l'Assemblée générale en ce qui concerne les Membres de l'Organisation des Nations Unies
Chapitre VIII	Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales (par question)
Chapitre IX	Décisions prises par le Conseil de sécurité dans l'exercice de ses autres fonctions et pouvoirs
Chapitre X	Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte
Chapitre XI	Examen des dispositions du Chapitre VII de la Charte
Chapitre XII	Examen des dispositions d'autres articles de la Charte (paragraphe 2 de l'Article 1, paragraphes 4, 5, 6 et 7 de l'Article 2, Articles 24, 25, 52 à 54, 102 et 103)

Depuis 2008, les 10 parties du *Répertoire* couvrent les domaines suivants :

Première partie	Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales (par question)
Deuxième partie	Règlement intérieur provisoire et faits nouveaux concernant la procédure
Troisième partie	Buts et principes de la Charte des Nations Unies (Chapitre I de la Charte)
Quatrième partie	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies
Cinquième partie	Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité (Chapitre V de la Charte)
Sixième partie	Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte
Septième partie	Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (Chapitre VII de la Charte)
Huitième partie	Accords régionaux (Chapitre VIII de la Charte)
Neuvième partie	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : comités, tribunaux et autres organes
Dixième partie	Organes subsidiaires du Conseil de sécurité : opérations de maintien de la paix, missions politiques et missions de consolidation de la paix

Le *Répertoire* est élaboré à partir de documents publiés du Conseil de sécurité. Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. Les documents du Conseil de sécurité portent une cote qui comprend l'année et un numéro d'ordre (par exemple S/2012/33). Les références aux procès-verbaux des séances du Conseil sont présentées sous la forme S/PV.6700, les séances étant numérotées consécutivement, en commençant par la première, tenue en 1946. Comme dans les volumes récemment publiés, il est fait ici référence uniquement aux procès-verbaux provisoires des séances du Conseil, sachant qu'on a mis fin à la publication des comptes rendus des séances dans la série des Documents officiels.

Les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, ainsi que les déclarations et notes de son président et les échanges de lettres entre le Président et le Secrétaire général sont publiés dans les volumes annuels des *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Les résolutions sont désignées par un numéro suivi entre parenthèses de l'année d'adoption, par exemple résolution 2033 (2012). Les déclarations faites par le Président au nom du Conseil portent une cote qui suit le modèle suivant : S/PRST/2012/1.

Les lecteurs qui souhaitent consulter le compte rendu intégral d'une séance ou le texte d'un document du Conseil de sécurité mentionné dans le *Répertoire* peuvent le faire sur le site Web officiel du Centre de documentation de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/documents/index.html>. Pour accéder aux documents du Conseil de sécurité à partir de ce site, il suffit de cliquer sur le lien « Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) », ou sur l'un des liens qui mènent directement à certaines catégories de documents. Les volumes des *Résolutions et décisions* sont accessibles par cote (S/INF/67 pour 2011-2012, S/INF/68 pour 2012-2013, S/INF/69 pour 2013-2014).

Membres du Conseil de sécurité en 2012 et 2013

2012	Afrique du Sud	2013	Argentine
	Allemagne		Australie
	Azerbaïdjan		Azerbaïdjan
	Chine		Chine
	Colombie		États-Unis d'Amérique
	États-Unis d'Amérique		Fédération de Russie
	Fédération de Russie		France
	France		Guatemala
	Guatemala		Luxembourg
	Inde		Maroc
	Maroc		Pakistan
	Pakistan		République de Corée
	Portugal		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Rwanda
	Togo		Togo